

échelle : 1/5 000°

0 100 200 300 400 500 m

UA : Zone urbaine dense, qui correspond à la circulaire et au noyau historique

UB : Zone correspondant aux extensions pavillonnaires

UBa : Zone correspondant aux extensions pavillonnaires du centre couvert par le PDA

UMs : zone à vocation éducative et médico-sociale

UP : secteur d'équipements publics ou d'intérêt collectif

Uka : Zone d'activités intercommunale

Ukb : zone d'activités communale

Ukb : zone d'activités Leval

Ukc : zone économique de Montplaisir

AUh : zone à urbaniser à vocation d'habitat

Alu : zone d'activités d'Autan

Alu : zone d'activités Leval

Alu : Zone d'activités du Lauragais

A : Zone agricole

Aj : Jardins familiaux

Ap : "agricole protégée" site classé des paysages du Canal du Midi

Aag : STECAL agroparcisme

Ae : STECAL activité économique

N : zone naturelle

Nb : Zone naturelle de la trame verte et bleue

Nc : carrières

NL : zone de loisirs du lac de Buzerens

PRESCRIPTIONS

Espace boisé classé

Emplacement réservé

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Diversité commerciale à protéger ou à développer

Espace boisé classé

Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural

Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique

Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural

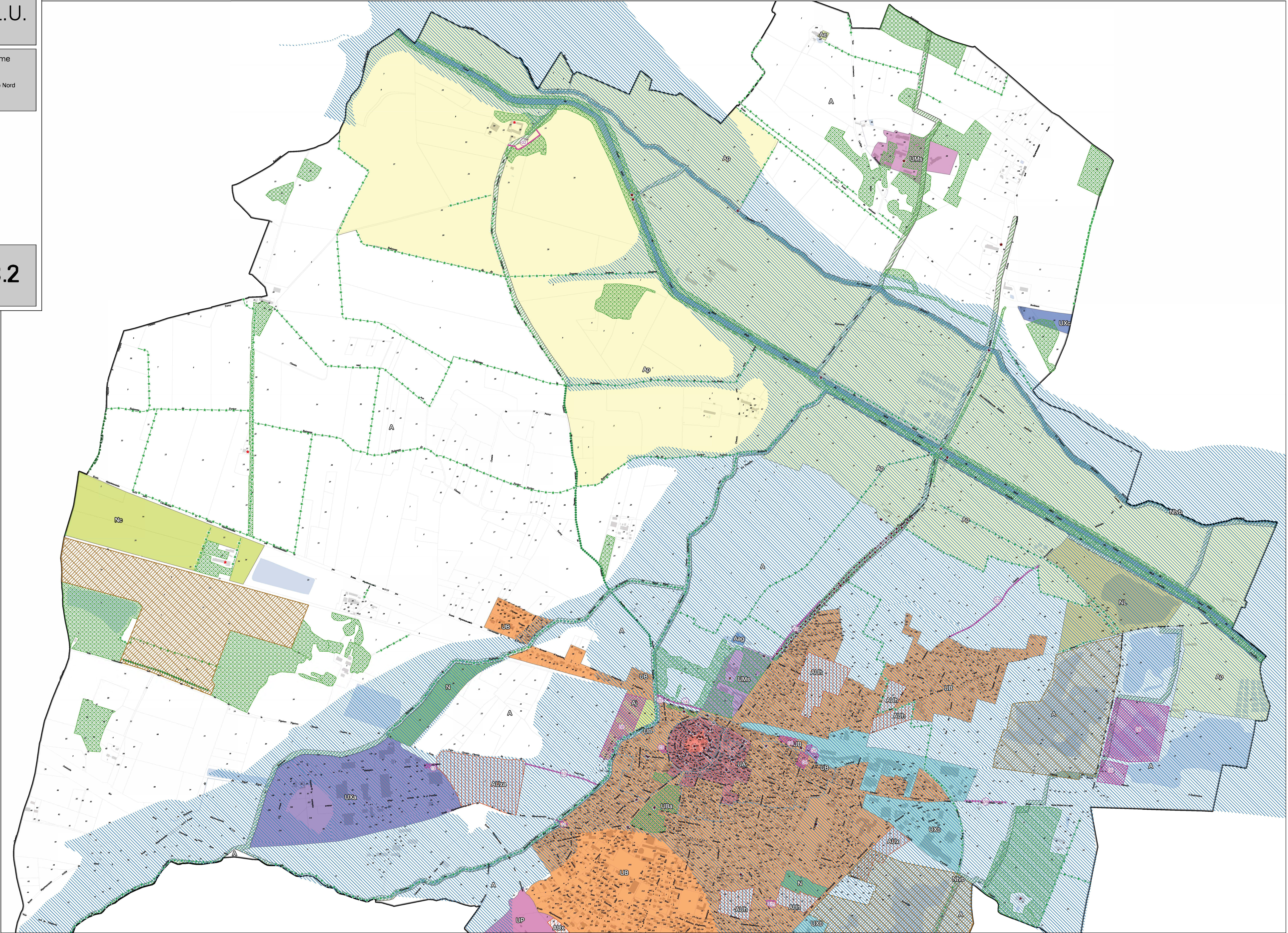
Bâtiment pouvant changer de destination

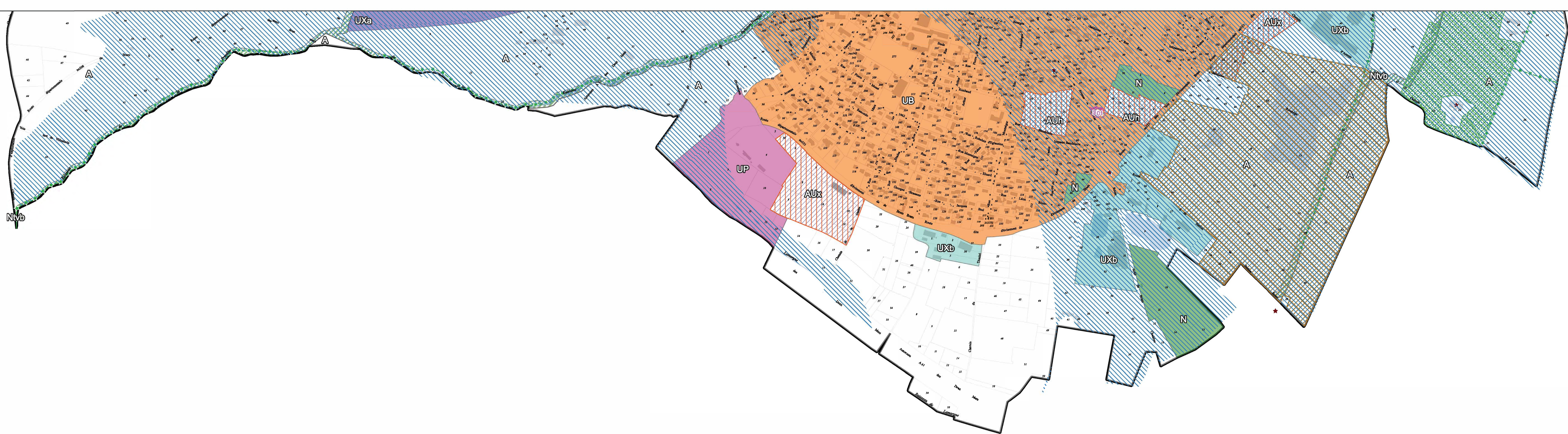
INFORMATIONS

Secteur où sont autorisées les activités de sablières et carrières

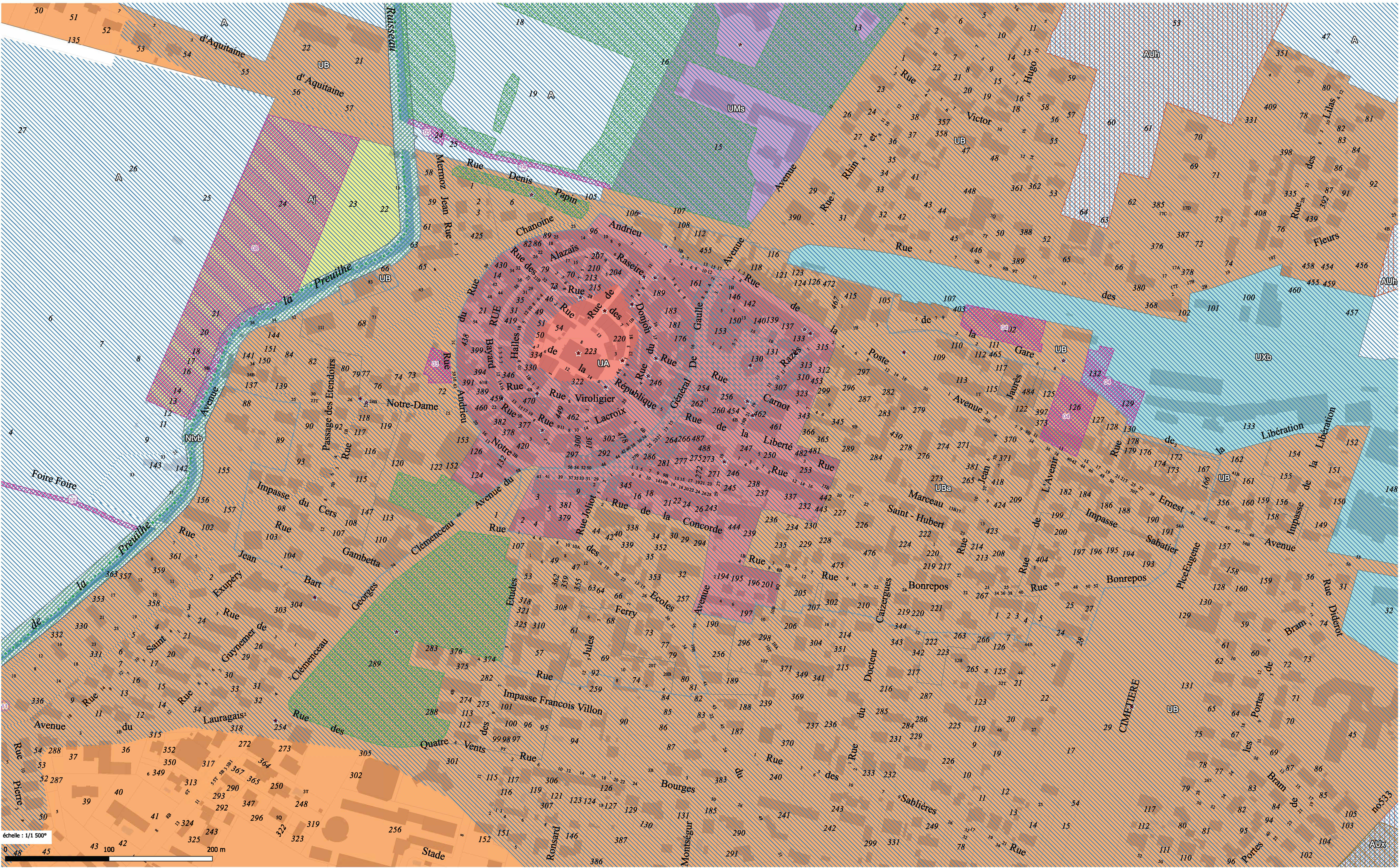
Périmètre "habitat dégradé"

Secteurs soumis au PPRI





- UA : Zone urbaine dense, qui correspond à la circulaide et au noyau historique
UB : Zone correspondant aux extensions pavillonnaires
UBa : Zone correspondant aux extensions pavillonnaires du centre couverte par le PDA
UMs : zone à vocation éducative et médico-sociale
UP : secteur d'équipement public ou d'intérêt collectif
Ula : Zone d'activités intercommunale
Ulb : zone d'activités communale
Ulb : zone d'activités Laval
ULC : zone économique de Montplaisir
AUI : zone à urbaniser à vocation d'habitat
AUX : zone d'activités d'Auran
AUX : zone d'activités Laval
AUX : Zone d'activités du Lauragais
A : Zone agricole
Aj : Jardins familiaux
Ap : "agricole protégée" site classé des paysages du Canal du Midi
Aag : STECAL agrobourisme
Ae : STECAL activité économique
N : zone naturelle
Nvb : Zone naturelle de la trame verte et bleue
Nc : carrières
NL : zone de loisirs du lac de Buzerens
- PRESCRIPTIONS**
Espace boisé classé
Emplacement réservé
Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
Diversité commerciale à protéger ou à développer
Espace boisé classé
Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
Bâtiment pouvant changer de destination
- INFORMATIONS**
Secteur où sont autorisées les activités de sablières et carrières
Périmètre "habitat dégradé"
Secteurs soumis au PPRi



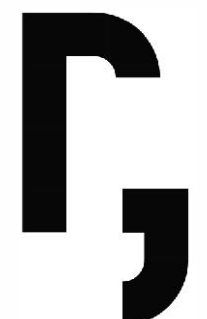
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE BRAM

P.L.U.

Révision du Plan Local d'Urbanisme
3-Partie réglementaire
3.2-Documents graphiques
Partie Sud

P.L.U. :
Arrêté le : 26/02/2025
Approuvé le : 22/10/2025
Exécutif le :

Visa
Date :
Signature :



7 rue de Lavoisier
31700 BLAGNAC
Tél : 05 34 27 62 28
Fax : 05 34 27 62 21
contact@paysages-urba.fr

3.2